

Domaine 40 public

C'est apparemment sans histoire 20 + 20 = 40

A la même date, en 1964, nous ne cachions pas notre satisfaction. Nous disions : le vingt est tiré. S'ouvrirait l'an II de « Domaine Public ». Aujourd'hui, au numéro 40, c'est, à nouveau, vendémiaire.

Nous aurons, cette fois, l'anniversaire modeste, avec orgueil : « Domaine Public » est entré dans les mœurs ; et puis, entre le premier cri et les jubilés vénérables, il y a quelques étapes de plaine à franchir.

Nous marquerons tout de même la date, de deux manières. Pour le numéro 41, nous établirons le recensement des idées, empruntées ou originales, que nous avons mises en circulation à l'aide de ce journal. Nous choisirons celles qui nous tiennent à cœur et qui pourraient (avec des « si », mais sans utopie) passer dans les faits. Nous demanderons alors à nos lecteurs de juger, par référendum, lesquelles sont primordiales.

Pour l'heure, nous aimerions faire le bilan de cette nouvelle année de vie politique. En 1964, le titre de notre éditorial était flambant : vingt numéros pour vivre un an d'histoire suisse. Nous avons la certitude que quelque chose était en train de se passer ; que se préparaient d'inévitables remises en question. C'était une de nos raisons de poursuivre l'entreprise d'éditer ce journal : nous voulions être présents pour la suite, prendre rang.

Aujourd'hui, la fièvre politique semble retombée ; l'histoire est sans histoire. On songe à démanteler les arrêtés conjoncturels ; le programme complémentaire qui leur succédera, tel que l'esquisse le Département de l'économie, appartient à l'ordre des invertébrés ; il n'y aurait donc qu'à vivre au fil du courant.

Sous cette officielle bonhomie, les échéances pourtant se font toujours plus précises. Si elles sont masquées, c'est l'effet voulu d'une savante et intéressée mystification. Nous aimerions le faire comprendre par une sorte de démonstration à gros traits.

Quatre particularités

Dans l'anamnèse du cas helvétique, nous retenons quatre faits ; ils ont ceci de particulier qu'en ces domaines, nous détenons des records, presque des records mondiaux, du moins des records par rapport aux pays de haut niveau de vie.

Nous sommes le pays où l'on observe le plus fort endettement hypothécaire ; la fiscalité la plus basse ; la main-d'œuvre étrangère la plus nombreuse ; les dépenses publiques les plus faibles.

Que signifient ces records ?

Dépenses de l'Etat

Prenez une de ces notices financières éditées par nos banques, solidement documentées et aisément lisibles. Par exemple, celle de mai 1965 de l'Union de Banques Suisses. On y apprend que les dépenses des corporations publiques et de « l'Etat providence » ont augmenté en Suisse, depuis dix ans, plus vite que le revenu national ; que c'est une cause de la montée des prix ; que « l'absorption croissante du produit social brut par l'Etat porte atteinte à l'économie de marché », etc...

L'impression générale qui se dégage de ce commentaire est simple : l'Etat est trop dépensier.

Or une lecture plus attentive révèle, dans ce texte même, que la Suisse est le pays où les dépenses publiques sont les plus basses, même lorsqu'on tient compte des dépenses non seulement du gouvernement central, mais de celles de toutes les collectivités publiques. Exemple (en pour cent du produit social brut) : Allemagne : 35,3 % ; Suisse : 19,8 %. (Ces chiffres, tirés de l'Annuaire statistique des Nations Unies, diffèrent de ceux calculés selon les normes de l'O.C.D.E. ; et publiés, eux, en février par la Société de Banques Suisses, mais ils révèlent exactement la même tendance.)

« L'Etat dépense trop. » Cette traditionnelle formule, cette antienne des conservateurs, on la trouve, c'est un comble, dans les publications mêmes qui attestent notre retard par rapport à nos voisins.

Cela signifie, nous ne cessons de le répéter, que les milieux de la banque et de l'industrie ne feront pas obstacle à un certain accroissement des dépenses de l'Etat en faveur de la recherche, de l'enseignement et de l'Université, dans la mesure où ils en tirent profit, mais qu'ils s'opposeront fermement au développement de la politique sociale improductive à leurs yeux.

Deuxième point : si l'on se donne tant de peine pour créer un climat d'hostilité aux dépenses de l'Etat, c'est aussi pour que ne soit pas posé le problème de leur financement qui obligerait à remettre en question les privilèges fiscaux qui fleurissent en Suisse. Le journal « Die Tat » a publié un tableau (3.9.1965) d'où il résulte que de tous les pays industrialisés, la Suisse consacre la plus faible part de son revenu national aux impôts : Suède (29,8 %), Angleterre (27,5 %), Norvège (26,8 %), Pays-Bas (25,7 %), Danemark (24 %), Allemagne fédérale (23,5 %), France (22,6 %), etc. ; fermant la marche, la Suisse, (16,2 %).

Que l'on rapproche ces simples faits :

Nous devons assimiler sur notre sol des centaines de milliers d'étrangers, nous devons tenter de nous mettre au niveau des autres pays, mais comment, avec quelles ressources ?

Et si l'association des banquiers ne veut pas que le problème soit posé en ces termes, c'est qu'elle refuse qu'il soit porté atteinte aux privilèges de l'argent. Cela au moment même où la hausse de l'intérêt apporte à la fortune un somptueux cadeau en modifiant à son profit la distribution du revenu national.

Ce dernier point encore !

56 milliards d'hypothèques

L'ensemble des hypothèques atteint en Suisse le chiffre connu de 56 milliards. Comme les intérêts des crédits hypothécaires ont augmenté de 1 %, cela signifiera, lorsque toute la masse sera touchée par la hausse, pour l'économie suisse, dans ce seul domaine, une dépense annuelle supplémentaire de 560 millions qui sont et seront payés par les locataires et les consommateurs puisque l'essentiel de ces crédits finance les logements et les prêts agricoles.

On peut penser que ces hausses qu'enregistrera l'indice des prix seront compensées par des adaptations de salaires. C'est possible. Mais, du même coup, tous ceux dont les revenus ne sont pas adaptables (la plupart des retraités) seront perdants, d'autant plus gravement, nous l'avons dit, que, par économie budgétaire, les dépenses sociales seront bloquées.

Quant aux salariés, une petite phrase du programme complémentaire les concerne. Avez-vous lu attentivement ? « Selon l'évolution de la conjoncture, il se pourrait qu'il faille s'entretenir (avec les partenaires sociaux) de la stabilisation des prix et de l'aménagement d'une politique appropriée dans le domaine des salaires et de la durée du travail. » Qu'est-ce que cela signifie ? Non pas empêcher les adaptations de salaires, mais bloquer les hausses du salaire réel !

Dans un mois, dans un an

Comment notre économie va-t-elle, à la fois, supporter des causes durables de renchérissement, rattraper un énorme retard dans notre équipement, ne compter désormais que sur nos seules ressources en épargne ? Comment nous imaginer qu'il soit possible d'accomplir cette tâche énorme sans augmenter les dépenses publiques, la Suisse demeurant le paradis fiscal que nous envient tous les gros revenus et toutes les holdings du monde ?

Ceux qui le font croire ne sont pas des inconscients : ils s'apprennent à profiter de la subtilité des mécanismes économiques pour faire déplacer la charge sur le plus grand nombre.

Mais il y a peu de chances pour qu'ils réussissent dans l'indifférence. La facturé est trop grosse. Elle fera sûrement une petite boule, là, dans la gorge. Nous en reparlerons au numéro 40 + 20.

Bi-mensuel romand
N° 40 7 octobre 1965

Rédacteur responsable : André Gavillet
Le numéro : 70 centimes
Abonnement pour 20 numéros :
Pour la Suisse : 12 francs
Pour l'étranger : 15 francs

Changement d'adresse : 50 centimes
Administration, rédaction :
Lausanne, Case Chauderon 142
Chèque postal 10 - 155 27
Imprimerie Raymond Fawer S. A., Lausanne

Les articles de ce numéro
ont été discutés ou rédigés par :

Gaston Cherpillod
Jean-Jacques Dreifuss
Ruth Dreifuss
André Gavillet
Marx Lévy
Pierre Liniger
C.-F. Pochon

Le N° 41 sortira de presse le jeudi 21 octobre 1965

Le Conseil économique des éminences grises

Si les noms cités ne vous disent rien, vous ignorez tout des rouages de la politique suisse. Essayez !

Vingt-sept élus

La Chancellerie fédérale publie chaque année l'Annuaire de la Confédération (le titre allemand est plus expressif : Staatskalender der Schweizerischen Eidgenossenschaft). Ce volume de près de 400 pages permet de connaître les sept à huit mille personnes qui jouent un rôle « à Berne » (magistrats, parlementaires, fonctionnaires, membres de commissions, etc.). Dans un index de 50 pages, ces personnalités sont classées par ordre alphabétique avec références aux pages citées. Nous avons cherché dans cette liste les noms accompagnés d'au moins cinq mentions. Il y en a trente-trois : dix sont des parlementaires, dix n'appartiennent ni à l'administration, ni au Parlement, et treize sont des fonctionnaires. Après élimination de quelques cas particuliers, qui ne répondent pas aux critères que nous avons retenus dont nous faisons grâce aux lecteurs (il s'agit notamment de 3 fonctionnaires accrédités à l'étranger et d'un dont les mandats sont limités au 30 juin 1965), restent 27 élus. Ils sont dans notre Confédération très représentatifs : ils méritent d'être cités. Entre parenthèses, le nombre de fonctions fédérales.

Les huit parlementaires

Barrelet J.-L., conseiller d'Etat, Neuchâtel (6) ; Choisy E., ingénieur, Satigny (5) ; Duby Hans, secrétaire général S.E.V. (syndicat des cheminots) (5) ; Herzog E., président de la direction U.S.C. (Coopératives) (5) ; Leuenberger H., président central F.C.T.A. (syndicat des ouvriers du commerce, transport et alimentation) (6) ; Müller Richard, secrétaire général Union P.T.T., Berne (6) ; Wüthrich Ernst, président central F.O.M.H., Berne (syndicat des ouvriers sur métaux et horlogers) (8) ; Wyss Edmond, conseiller d'Etat, Bâle (7).

Dix, ni parlementaires, ni fonctionnaires fédéraux

Bernasconi G., secrétaire U.S.S. (Union syndicale suisse), Berne (8) ; Derron L., directeur de l'Union suisse des associations patronales, Zurich (8) ; Fischer O., directeur de l'Union suisse des arts et métiers, Berne (6) ; Golay J., professeur d'économie politique, Lausanne (5) ; Hardmeier B., secrétaire U.S.S., Berne (6) ; Homberger H., délégué du Vorort, Zurich (6) ; Jucker W., secrétaire U.S.S., Berne (6) ; Juri R., directeur de l'Union suisse des paysans, Brugg (6) ; Neukomm W., sous-directeur de l'Union suisse des paysans, Brugg (7) ; Oetterli M., secrétaire de l'Association suisse des banquiers, Bâle (5).

Les neuf fonctionnaires

Allemann Hugo, expert en économie politique du Département de l'économie publique dès le 1.7.1965 : délégué aux questions

conjuncturelles (6) ; Amstutz Ed., professeur ordinaire E.P.F., président de la direction du Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherches pour l'industrie, la construction et les arts et métiers (5) ; Frauenfelder M., directeur de l'Office des assurances sociales (5) ; Lenz C., directeur général des douanes (5) ; Müller B., sous-directeur de l'Administration des finances (5) ; Oesterhaus M., directeur de l'Office de l'économie hydraulique (5) ; Redli M., directeur de l'Administration des finances (5) ; Sauter A., directeur du Service fédéral de l'hygiène publique (6) ; Stopper E., directeur de la division du commerce (6).

Voilà qui cerne la réalité du pouvoir d'un peu plus près que l'ensemble du Parlement. Mais toutes les fonctions fédérales ne sont pas d'égale importance. Essayons donc un second filtre.

Les grandes commissions économiques

Dans son « Précis de droit constitutionnel et publique suisse », le professeur Marcel Bridel définit les commissions extra-parlementaires, « dont il existe un grand nombre dans la Confédération, sous des formes et avec des attributions diverses », de la prudente manière suivante :

« La commission est un collège d'un certain nombre de personnes qui ne sont pas (ou pas toutes) des fonctionnaires fédéraux. Ce sont des particuliers choisis par une autorité (le plus souvent le Conseil fédéral) à raison de leur expérience, de leurs connaissances techniques, des intérêts des régions ou des milieux dont ils sont censés refléter l'opinion, etc. » Il ne manque pas d'ajouter : « Les commissions ne sont pas expressément prévues par la Constitution fédérale. »

Parmi les innombrables commissions, quelles sont les plus importantes ? Celles du Département de l'économie publique et plusieurs commissions du Département des transports et communications et de l'énergie.

Or, il y a neuf commissions où nos 27 forment le 20 % des membres. Les voici (entre parenthèses, nombre de membres dans chaque commission) :

Les commissions choisies

Commission de recherches économiques (13) ; Commission du contrôle des prix (29) ; Commission d'experts pour le tarif douanier et la limitation des importations (21) ; Commission consultative de politique commerciale (33) ; Commission suisse du clearing (15) ; Commission consultative pour l'exécution de la loi sur l'agriculture (16) ; Commission fédérale des possibilités de travail (41) ; Commission consultative pour la construction de

logements (26) ; Commission fédérale pour l'énergie nucléaire (26).

Après avoir éliminé ceux des 27 qui ne participent qu'à une ou deux, seulement, de ces commissions, il subsiste le Conseil restreint suivant, fort de 12 membres :

MM. W. Jucker, R. Juri et M. Oetterli : 5 mandats ; MM. H. Homberger et E. Wüthrich : 4 mandats ; MM. H. Allemann, O. Fischer, B. Hardmeier, E. Herzog, W. Neukomm, E. Wyss et E. Stopper : 3 mandats.

Pourquoi ne pas considérer ces 12 comme les membres d'un Conseil économique de fait ?

Il y a deux parlementaires, huit non-parlementaires et deux fonctionnaires.

A d'autres points de vue, nous constatons la présence d'un conseiller d'Etat, de trois représentants de salariés, de deux secrétaires mandataires de la paysannerie, d'un défenseur de l'artisanat, d'un secrétaire du Vorort du commerce et de l'industrie, d'un porte-parole des banquiers, du directeur d'une grande entreprise de distribution et de deux fonctionnaires représentant l'intérêt général.

La gauche a cinq représentants, la droite cinq aussi tandis que les fonctionnaires ne sont pas attribués à une famille politique.

Tout cela semble bien équilibré ; en revanche, on constate un grave déséquilibre linguistique. **Parmi ces 12 éminences grises ne figure qu'un seul latin, M. Juri.**

Du fait au droit

Certes, il faudrait pousser plus loin l'analyse. Certaines de ces personnalités ont du poids par elles-mêmes ; d'autres sont des mandataires et doivent en référer ailleurs ; enfin, d'importants détenteurs du pouvoir économique peuvent, quand ils le jugent opportun, faire connaître leurs avis, sans l'intermédiaire de commissions. Tout ce qui compte en Suisse n'est pas dans cette liste. Il ne faut pas confondre les éminences grises et les puissances occultes.

Mais la démocratie suisse gagnerait à ce que soit institutionnalisé la consultation économique ; si cette fonction était clairement définie, si elle n'était que consultative, si le mandat de « consulté » était incompatible avec le mandat de parlementaire, on réintroduirait un peu de clarté et l'on rendrait au Parlement quelque liberté de décision.

50 ans après: 1918-1968

La grève générale de 1918 est le dernier événement de notre histoire nationale capable de soulever encore des passions, le dernier qui ne soit pas encore enveloppé par la sérénité des choses passées.

Certes, dans un manuel ou un précis d'histoire, l'événement peut être relaté en quelques lignes objectives. Cela donne ceci :

« La fin de la première mondiale a coïncidé avec le conflit politique et social le plus grave qui ait agité la Suisse depuis 1848. Le 11 novembre 1918, éclatait une grève générale (note au bas de la page : Elle avait été précédée, dans plusieurs villes, d'autres mouvements de moindre envergure). En même temps un comité, composé essentiellement de chefs du parti socialiste, lançait un ultimatum au Conseil fédéral, exigeant immédiatement une série de réformes. Le Conseil fédéral refusa de négocier sous la pression de la grève générale et il mobilisa une division d'armée, qui eut à maîtriser des émeutes dans quelques villes. Vaincu dans cette épreuve de force, le comité d'action rapporta l'ordre de grève au bout de trois jours. »

Mais derrière ces quelques lignes que de légendes. La revue du Club du livre « Ex Libris », proche de la Migros, pour annoncer une réédition du roman de

Mainrad Inglin « Schweizerspiegel », n'hésite pas à parler, en 1965, à propos de la grève de 1918 d'une tentative de révolution communiste (...bis zum Kommunistischen Umsturzversuch von 1918). C'est ce qu'on disait déjà en 1926, quand la candidature de Grimm à la présidence du Conseil national, de Grimm qui fut un des animateurs du comité d'Olten, un organisateur de la grève, fut jugée indigne du pays, comme s'il avait été coupable de trahison nationale. Devant ces accusations répétées, il arrive souvent à la gauche de minimiser la portée de la grève générale et d'édulcorer les intentions de ses promoteurs. De toute façon, l'histoire n'y trouve pas son compte. L'absence d'objectivité dans l'interprétation de ces événements, M. Hofer, aux semaines d'étude de Zimmerwald, en a donné un nouvel exemple (se référer à la publication de son exposé dans la N.Z.Z.) Les hommes de Zimmerwald, où les retrouve-t-on, a-t-il demandé ? A Léningrad, en 1917, pour la révolution, M. Hofer dit le coup d'Etat, d'octobre, et en Suisse, en 1918, dans les rangs des chefs grévistes. Grimm était à Zimmerwald, il fut à Olten.

Or, l'inobjectivité historique consiste chaque fois à présenter des hommes animés d'intentions révolutionnaires (diaboliques) sans analyser les conditions

historiques qui font que leur action est capable d'entraîner les masses. Comment parler de la grève de 1918, sans parler des conditions de vie à la fin de la première guerre mondiale ?

Après Zimmerwald 1965, aurons-nous la grève générale de 1918, vue par l'Ostinstitut en 1968 ?

Le moment ne serait-il pas venu d'écrire une histoire objective des circonstances qui poussèrent plus de 200 000 ouvriers et fonctionnaires à paralyser la vie économique du pays ? Qui prendra cette initiative ? La société suisse d'histoire ?

A des historiens dont l'autorité serait incontestée, le Conseil fédéral et les Cantons pourraient, avant le délai habituel de 50 ans, faire ouvrir les archives. L'Université de Berne, qui nous a valu Zimmerwald 1965, ne compte-t-elle pas aussi en la personne de M. Brunner un spécialiste de l'histoire sociale suisse dont la compétence et la probité sont reconnues de tous les chercheurs, quelles que soient leurs orientations personnelles ?

Au lieu d'anachroniques accusations de communisme, comme si le mot en 1918 avait le même sens qu'en 1936 ou qu'en 1953, pourrions-nous lire une étude impartiale des événements ? Les délais sont juste suffisants.

Adrian Miatlev ou la poésie exemplaire

Un poème de Miatlev

Les heureux

Donnez, ô Dieux, à l'ivrogne sa ration
Sa virginité à la vierge
Son vice au vicieux
Sa paie au travailleur.
Et son larcin au voleur.

Ne privez, ô Seigneur, personne
De ses raisons d'exister.
Donnez raison au raisonneur
Donnez sa proie au sensuel
Et la paix vraie au pacifique.

Mais au poète, retirez tout
Jusqu'à la terre sous ses pieds
Jusqu'à l'air où il disait voler
Donnez-lui le vide et le désert
Jetez-le en contemplation à lui-même
Offrez-lui la mort et la folie
Et la stérilité
Comme c'est son vœu et sa soif.
Prenez-lui l'imprenable
Donnez-lui l'indonnable
Et le contraire de tout.

C'est cela pour lui la chair des choses,
L'esprit de l'être,
La saveur de contrepartie.
O exauceurs, donnez ! Que par le monde
Se lèvent partout les heureux.

Aux confins de la haute Paudèze

Connaissez-vous, Lausannois, la Farquaz ? Amateurs de cailloux remodelés par les crues du ruisseau ou pêcheurs exceptés, je crains que non. Ce lieu-dit se situe aux confins de la haute Paudèze, à proximité des Trois Chasseurs. Ici vécut jusqu'à l'automne 1964 un auteur français dont « Rencontre » publie un choix de poèmes*.

Adrian Miatlev a laissé une œuvre immense, aux trois quarts inédite ou dispersée dans les Cahiers de « La Tour de Feu », la revue qu'édite à Jarnac (Charente), Pierre Boujut. Le recueil paru à « Rencontre » permet de faire connaissance avec un personnage. Il n'en cerne pas tous les traits. Il faut espérer qu'on nous donnera bientôt les « Anticonges » et surtout « Le pauvre homme et sa femme », admirable épopée burlesque, qui sortira probablement de chez Gallimard.

Quartier libre

Adrian Miatlev était dans sa 12^e année quand sa mère lui enjoignit de baiser la main du métropolitain de Moscou. Ou de l'archimandrite du quartier : il y a désaccord, sur le titre du hiérarque, chez les témoins. Ce qui en revanche est sûr, c'est la conduite du garçon : il ne s'inclina pas. Caprice ? Adulte, Miatlev expliquait sa raideur puérile comme le refus pur et simple du scandale. Le baise-main attendu à la dignité du baiseur. Et du baisé. L'enfant ne s'y trompait pas : il choisissait, pour l'homme que demain il allait être, la liberté. Pour se soustraire à l'enrégimentation, Miatlev n'attendit pas qu'il devint conscrit. Il décida qu'en toutes circonstances, il aurait quartier libre. Un petit anar, quoi ? Non, vous n'y êtes point. Un poète debout et témoignant pour tous contre l'esclavage

commun. Ce que j'admire en Miatlev, d'abord, c'est la rectitude de son comportement, sa droite cohérence. « Je n'ai jamais salué personne », dit le veilleur de nuit dans le texte prévertien. Cet autre veilleur, Miatlev, non plus. Mais il ne demandait pas davantage qu'on le saluât. Point affecté de cette tare, l'orgueil, que si facilement s'infligent les artistes, qu'on le parquât dans le génie lui semblait grotesque. La dupe de soi-même est de toutes la pire. Non, il n'y a pas moyen d'enfermer Miatlev dans la réserve où paissent noblement, exilés protégés, de ridicules bêtes. Un homme, le poète. Rien de moins. Mais rien de plus. « Je n'ai pas d'importance », écrivait-il, peu avant sa mort, à son ami Pierre Boujut. Le producteur s'efface ici derrière sa production. Attitude virile ou lucide, comme on voudra, selon que, pour la qualifier, on lui appliquera les normes du cœur ou celles de l'esprit.

Regarde une huître :
Elle te donnera de mes nouvelles.
Je suis loin,
Je n'aurai plus jamais d'adresse.
Questionne une pierre :
Il ne lui est pas interdit
De t'indiquer mes étapes.

Plus l'artiste quitte le trône, plus l'œuvre a chance de régner.

Le poète absolu

Le mot est de Pierre Boujut. De prime abord, il me rebuta. J'y discernais comme une saveur incongrue, un arrière-goût de pédantisme : élève Miatlev, prix d'excellence, 20 sur 20. Trahison : les palmes académiques, Miatlev ne se les mettait pas sur la tête. Je me fichais dedans : la formule-choc de Boujut signifiait tout autre chose. Elle vantait moins le don d'écriture, cet avatar de la grâce divine, qu'un choix global et délibérément humain : Miatlev a vécu la poésie comme un refus de parvenir, fût-ce dans les salons littéraires. Le maître Miatlev n'existe pas. Quant au poète, le ciel en soit loué, il est.

Cherpillod.

* Adrian Miatlev : « Quand le dormeur s'éveille ».

Brèves notes biographiques

Adrian Miatlev est né en 1910 à Moscou, dans une famille de magistrats et de propriétaires terriens ruinée par la Révolution. Vient en France en 1920. Après l'obtention d'un baccalauréat latin-grec, travaille quelque temps en usine, puis collabore à « Esprit » dès 1933. Fonde « La Tour de Feu » avec Boujut en 1946. Pour s'y soigner, séjourne à diverses reprises dans la région lémanique. Meurt à Lausanne le 14 novembre 1964. Est enterré à Pully, près de la tombe de Ramuz, pour lequel il avait une dilection particulière.

Enfin la collaboration à l'échelle romande

C'est le 25 septembre que le Cartel confédéré radical a organisé à l'Auberge de Montbrillant, à Saint-Gervais, un cours de cadre.

MM. Duboux, Schnetzer et Eichenberger parlèrent de : « La Suisse et la politique internationale », « Comment organiser un parti politique moderne » et « Progrès social et technique face à la politique d'avenir ».

Voici la suite du programme que nous reproduisons intégralement (cf. « Le Genevois », 16.9.1965).

Tous solidaires :

18 h. 30 environ : apéritif — Nous vous suggérons un ballon de Nectar valaisan.

19 h. 30 : Miam-Miam de la solidarité : Fricassée à la mode du Pays de Vaud avec les petites lanières au froment de la Campagne genevoise, au beurre

aromatique des Pâturages jurassiens ou Gratin de tubercules fribourgeois. Salade « alémanique ».

Dès 20 h. 30 environ : Le duo Fred Breity vous entraînera dans une soirée récréative pleine d'entrain et de gaieté sous l'emblème « Chansons et Folklore ».

Prix du menu : Fr. 6.75 (service compris).

Dès 18 h. 30, les épouses et parents des membres sont cordialement invités.

BULLETIN D'INSCRIPTION (à détacher)

Je m'inscris au Cours de Cadres du 25.9.1965, qui aura lieu à l'Auberge de Montbrillant.

Nom : Prénom : Tél. :

Adresse :

Association :

Je participe au MIAM-MIAM de la solidarité : oui/non

Nombre de personnes : Nouilles :

ou Gratin Dauphinois :

Signature :

Un abonnement à la Révolution prolétarienne

Depuis la rentrée, le courrier de nos lecteurs s'est fait plus abondant ; à nouveau, nous avons reçu de nombreuses « adresses utiles » pour la recherche d'abonnements.

Quant au concours, ouvert jusqu'à fin octobre, Pierre Liniger offre l'enjeu d'amitié. Son choix : un abonnement d'un an à la « Révolution prolétarienne » (que nous avons citée une fois, parce que chaque numéro donne exemplairement les recettes et dépenses du journal, sous le titre : d'où vient l'argent ?).

La « Révolution prolétarienne » a été fondée en 1925 par Pierre Monatte. Elle s'intitule : Revue syndicaliste révolutionnaire ; elle se rattache donc aux traditions du syndicalisme d'avant 1914, avec lesquelles Monatte renoua après avoir jugé, en U.R.S.S., du vivant de Lénine encore, et avant le règne de Staline, comment la Révolution russe glissait vers le totalitarisme.

Une chose n'a pas manqué de nous étonner à « Domaine Public » : le choix de plusieurs d'entre nous, sans que nous nous soyons influencés ou concertés, s'est porté sur des hommes qui appartiennent à la même famille d'esprit : Victor Serge, Brupbacher, Monatte, tous des porte-parole du socialisme libertaire.

Certes, nous n'avons pas la prétention de poser aux héritiers de ces hommes. Ni notre action, ni notre style politique ne nous y autoriseraient. Et pourtant, arrivés chacun par des chemins fort différents à quelque expérience civique, ce sont eux, Brupbacher, Serge, Monatte, que nous voulons faire connaître.

Tous, depuis 1930, ils ont connu la solitude politique. Définitivement, ils avaient coupé les ponts avec l'ordre bourgeois ; irrévocablement aussi, ils ne voulaient pas couvrir (même au temps de l'euphorie du Front populaire) le stalinisme. Deux fois exilés. Deux fois étouffés, par l'ordre bourgeois et par l'appareil des partis de gauche. Et pourtant, ils n'ont pas renoncé.

Ils ne se sont pas délectés de la satisfaction d'avoir raison, seuls contre tous, les mains pures. Ils ont tenu bon. La qualité du socialisme serait terriblement appauvrie sans l'intransigeante protestation libertaire de ces hommes. Elle est trop méconnue encore.

Depuis 1925, la « Révolution prolétarienne » a voulu garder cette ligne. C'est l'enjeu d'amitié de Pierre Liniger.

Le rapport Faillettaz sur le développement de l'Université de Lausanne

Au début de l'été, la presse d'information a publié les conclusions essentielles de la commission que le Conseil d'Etat vaudois avait mandatée pour étudier les besoins de l'Université de Lausanne, non seulement dans les dix ans à venir comme cela a été fait par le rapport Labhart, mais pour vingt-cinq ans.

Rappelons que cette commission a estimé à 5000 le nombre des étudiants dans dix ans et à 12 000 dans vingt-cinq ans, dont un quart d'étrangers (actuellement 1964-1965 : 3600 étudiants dont 50 % d'étrangers). Sur la base de cette estimation d'effectifs, la commission s'est efforcée de calculer les espaces nécessaires pour l'extension de l'Université, qui doit comprendre non seulement des surfaces destinées aux Ecoles et à l'EPUL, mais aussi celles qui seront affectées au logement des étudiants, aux bibliothèques, aux locaux d'équipement, etc.

Sans tenir compte des besoins de la Faculté de médecine, qui sera rattachée à la Cité hospitalière, la commission propose la réservation de 150 hectares. Elle demande en conséquence que l'Etat affecte aux besoins de l'Université le domaine de Dorigny, déjà acheté, 29 hectares, les terrains d'Ecublens, que la commune de Lausanne avait acquis pour un projet d'aérodrome, 100 hectares, plus 21 hectares de propriété privée.

Changement de perspective

Ce travail est un document utile. Il démontre d'abord depuis combien peu de temps nous nous efforçons de prévoir notre avenir.

Il n'y a pas longtemps que M. Faillettaz lui-même, qui présida aux travaux de cette commission, voulait loger toute la Faculté des sciences sociales dans sa tour du Comptoir (avec interruption des cours lorsque des congrès se tiendraient à Lausanne !). C'est de l'histoire récente, déjà oubliée, mais qu'on voulait nous imposer à tout prix (séance officielle du Conseil communal, convoquée au Comptoir même, avec verres et numéros de charmes).

Il n'y a pas longtemps, non plus, quelque cinq ans, la ville de Lausanne et l'Etat de Vaud achetèrent la propriété Rhoner, qui jouxte l'EPUL. Ils partagèrent avec Nestlé, pour l'I.M.D.E., ce magnifique terrain ; de surcroît, des propriétaires privés qui possédaient des parcelles limitrophes du domaine actuel de l'EPUL reçurent, là, des terrains d'échange. Il n'est pas nécessaire de les exproprier, nous disaient alors les magistrats responsables ; les terrains retenus suffiront largement au développement de l'EPUL pour plusieurs années !

Ce n'est pas en 1930 ou en 1945 ou en 1950 qu'on voyait petit ; mais en 1960, encore.

L'avenir en extrapolation

Le travail de la commission Faillettaz pose un premier jalon. Ses conclusions se limitent à demander une large réservation de terrain ; c'est bien par là qu'il faut commencer ; c'est bien cette politique qu'il faut pousser énergiquement.

Ceci dit, soulignons la faiblesse de nos moyens de prévision. Nous procédons encore par extrapolation en des domaines limités. L'augmentation des effectifs a été de 92 % lors des dix dernières années ; par projection, on prolonge le graphique, comme si une nécessité historique irrésistible garantissait que les faits vérifieront la justesse de la courbe montante. Pour l'instant, nous n'utilisons pas d'autre méthode pour lire notre avenir. Mais il est pourtant évident qu'une telle augmentation de l'effectif des étudiants ne sera pas possible, si l'on veut maintenir des exigences scolaires suffisantes, sans d'importants investissements dans l'enseignement du premier et du second degré.

L'enseignement universitaire cependant n'est pas un monde à part. D'autres besoins essentiels doivent être pris en considération. Comment se concilieront-

ils sur le terrain ? Pour en juger, il serait nécessaire que ces autres besoins aient été inventoriés et que les emplacements les meilleurs aient été choisis. Pour cela, il faudrait pouvoir disposer d'un plan directeur d'extension de l'ensemble de l'agglomération lausannoise. Faute de cet outil, chacun convoite pour ses projets le terrain d'Ecublens. Comment choisir ? De même, il faudra mettre en regard de tels projets avec les ressources financières disponibles, examiner si les densités d'occupation du terrain correspondent à nos possibilités géographiques, etc.

C'est toute la différence qui sépare la méthode de « projection » de la planification qui implique le dosage et la coordination des efforts.

Encore une fois, pour la réservation des terrains, le problème ne se pose pas ; mais quand on voudra passer à la réalisation de projets aussi ambitieux, on ne pourra se contenter de graphiques à courbe ascendante. Pourquoi ne pas passer immédiatement aux études suivantes ? D'abord un plan régional qui permette définitivement de retenir les meilleures implantations, compte tenu des autres besoins ; puis un premier programme de réalisation, selon un ordre d'urgence.

Les prix agricoles

A chaque revendication agricole se déroule le même scénario entre représentants des consommateurs et des producteurs : réformez vos méthodes de production, rationalisez, disent les uns en des conseils pleins d'urbanité ; payez d'abord le prix du travail, réclament les autres, avant de vouloir nous apprendre notre métier.

Toute information nouvelle qui rompt la monotonie de ces dialogues de sourds mérite d'être relevée. M. René Juri, directeur du Secrétariat des paysans suisses, a donné dans le « Coopérateur suisse » (2.9.1965), une réponse à une étude du professeur Meynaud, publiée dans le même journal, sous le titre : « Agriculteurs et consommateurs face à l'industrialisation de la nourriture ». On peut en retenir ceci :

Après la guerre, pour 1 franc payé par le consommateur pour des produits alimentaires suisses, la part de l'agriculteur était de 65 ct. Aujourd'hui, elle n'atteint pas 50 ct. Aux Etats-Unis, elle est de 32 ct. Cette moitié du prix (bientôt, les deux tiers), qui échappe au paysan, elle n'est pas prélevée uniquement par les traditionnels « intermédiaires ». L'industrialisation de la nourriture (conserves, congélation, produits instantanés) joue un rôle de plus en plus grand, sans compter les frais traditionnels de commercialisation (emballage de luxe, publicité, etc.). On comprend alors l'irritation du paysan quand on lui conteste les prix qu'il croit justes, s'il sait que la ménagère est prête à dépenser deux fois plus pour un produit qui lui fait gagner quelques minutes. Mais l'industrialisation de la nourriture est un fait irréversible. Le seul problème est de savoir comment le paysan pourrait en bénéficier.

L'industrie alimentaire s'efforce en général de s'attacher les paysans dont elle achète la production en leur offrant des contrats à long terme. Elle leur garantit ainsi une certaine sécurité de revenus ; elle pose en contrepartie des exigences de qualité. Mais cette économie contractuelle ne permet pas aux paysans de bénéficier de la valeur ajoutée due à la transformation de leurs produits.

Pour l'obtenir, il faudrait que les agriculteurs puissent se grouper afin de mener à chef eux-mêmes certaines opérations de transformation. Cela impliquerait un changement des habitudes, de gros investissements, et aussi des risques importants. (L'agriculture suisse ne couvre en effet que le 59 % des besoins alimentaires du pays ; la comparaison avec les prix mondiaux continuera à lui être défavorable).

Mais quelles que soient les difficultés, on ne peut pas concevoir d'avenir autonome pour l'agriculture suisse sans que soient prises deux mesures : une forte réduction du prix de location du sol d'une part, et d'autre part une participation à l'industrialisation de la nourriture.

Sous toute réserve

Qui décide du répertoire théâtral que les Lausannois sont autorisés à voir ?

Tentez une expérience ! Approchez-vous d'une de ces affiches sur fond rouge où se détachent graphiquement entrelacées les lettres « G. T. ». En bas à droite, imprimés en noir, les spectacles annoncés. Les deux dernières lignes portent la formule : « Au Faux-Nez - Quatre spectacles ».

Regardez de plus près. Ces deux dernières lignes sont un papier collé. Enlevez-le ! Vous lirez alors : « R. Hochhut : Le Vicaire (sous réserve) ». Pourquoi « sous réserve » ? Sous réserve de quoi ? de qui ? La formule était curieuse ; car un spectacle est annoncé ou il ne l'est pas ; et l'on fait grâce au public des hésitations des responsables.

M. Chevallaz a fait recouvrir le tout. Du même coup, plus de Vicaire... et pas d'ennuis en période électorale.

Un toit pour M. Schaffner

M. Schaffner a réuni à Berne, en conférence nationale, tous les représentants des milieux et des associations intéressées à la construction de logements. Il n'y avait pas moins de 200 délégués ; aussi fallut-il siéger au Kursaal. L'opération était avant tout psychologique. Le conseiller fédéral développa son exposé sur le thème : « A chacun son toit ».

On comprend, en tout cas, que M. Schaffner cherche à se mettre à l'abri. Inéluctablement, les loyers deviendront toujours plus impopulairement chers. Et la marge est grande encore pour les hausses futures. Quelques données statistiques l'expliquent facilement. Dans le calcul de l'indice des prix, qui à fin août 1965 était au niveau de 216,4 (1939 = 100), les logements, eux, se situaient à 190,8, donc en-dessous de la moyenne de hausse ; comparez avec l'habillement, dont l'indice est de 257,7. Paradoxalement, les logements sont donc, pour l'instant, un facteur d'abaissement du coût de la vie ; sinon pour tous dans les faits, du moins dans le calcul de l'indice qui tient compte aussi des logements anciens encore soumis au contrôle des prix ou à la surveillance.

Or, pour les logements neufs, l'indice du coût de la construction est largement au-dessus de la moyenne de renchérissement. Celui de la ville de Zurich se situait au niveau 284 en 1963 déjà. Si Paris est considéré comme plus cher que le reste du pays, ce calcul est aujourd'hui valable pour l'ensemble de la Suisse. Si l'on admet de surcroît que la suppression du contrôle des loyers rapprochera le prix des appartements anciens des nouveaux, le logement deviendra bientôt le facteur primordial de la hausse du coût de la vie, tirant derrière lui la moyenne générale.

Il y a pourtant une chose que M. Schaffner n'a pas expliquée à Berne. La loi fédérale d'encouragement à la construction date du 19 mars 1965, le message fédéral remonte même au 21 septembre 1964. Une année a passé. Or l'ordonnance d'application n'est toujours pas publiée. Si tout va bien, on nous la promet pour le 1^{er} janvier 1966. Après quoi, il faudra que les cantons et les communes légifèrent ; un an s'écoulera encore. Puis il faudra étudier les plans et construire ; alors seulement pourra être posé ce toit dont parlait M. Schaffner.

Quand on proclame l'urgence, pourquoi la mise au net de l'ordonnance d'exécution d'une loi exige-t-elle un délai d'une année ?